

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE DEMI-QUARTIER

775, route d'Etraz
74120 DEMI-QUARTIER
(Haute-Savoie)
Arrondissement de BONNEVILLE

N° DEL 2025 - 23

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt neuf avril, le Conseil Municipal de la Commune de DEMI-QUARTIER, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Stéphane ALLARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 avril 2025

PRESENTS : Mesdames et Messieurs : Stéphane ALLARD, Maire, Pierre SOLLE, Jean-Pierre SOCQUET, Sandrine BIRSAL Adjoints, Catherine MONGET, Pascal BRONDEX, Gaspard CHATELLARD, Catherine CABROL, Marie-Laure GAIDDON.

EXCUSES : Mesdames Muriel MORAND (pouvoir à Monsieur Pierre SOLLE), Céline GACHET (pouvoir à Monsieur Gaspard CHATELLARD), Messieurs Bertrand MARIN-LAMELLET, Jérémie MARIN (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre SOCQUET).

ABSENTE : Madame Marie-Pierre PIAZZA OUVRIER-BUFFET.

Monsieur Jean-Pierre SOCQUET a été élu secrétaire de séance.

PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE DEMI-QUARTIER AUX SERVICES DES POLES ENFANCE ET JEUNESSE DE MEGEVE AU TITRE DE L'ANNEE 2025 :

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Demi-Quartier verse chaque année à la commune de Megève des subventions tarifaires venant en déduction du tarif facturé aux familles de Demi-Quartier, qui ont accès aux services de la petite enfance et jeunesse de Megève.

Il demande à l'assemblée de fixer les nouveaux montants des subventions tarifaires applicables au titre de l'année 2025 pour ces services.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

Vu la convention passée avec la Commune de Megève en date du 8 février 2016 ;

1°) **DECIDE** de verser à la commune de Megève les participations suivantes :

Crèche multi-accueil -grande crèche :**Participation prévisionnelle 2025 : 33 282 €**

Année	Coût revient horaire du service	Coût famille et PSU	CTG et MSA	Participation commune par heure
2024	13.00 €	6.431 €	1.419 €	5.15 €
2025	15.00 €	6.12 €	1.484 €	7.396 €

Micro crèche les P'tites Frimousses :**Participation prévisionnelle 2025 : 9 614.80 €**

Année	Coût revient horaire du service	Coût famille et PSU	CTG et MSA	Participation commune par heure
2024	0	0	0	0
2025	15.00 €	6.12 €	1.484 €	7.396 €

Lieu d'accueil Parents Enfants :**Participation prévisionnelle 2025 : 833.29 €**

Année	Coût revient horaire	PSU	CTG	Participation commune par heure
2024	81.85 €	24.85 €	13.333 €	43.67 €
2025	80.00 €	22.84 €	21.545 €	35.615 €

Accueil Loisirs :**Participation prévisionnelle 2025 : 7 090 €**

Année	Coût revient horaire	Coût famille et PSU	CTG	Participation commune par heure
2024	10.63 €	4.073 €	0.18 €	6.377 €
2025	11.08 €	3.807 €	0.187 €	7.09 €

Accueil Loisirs - repas :**Participation prévisionnelle 2025 : 950 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune par repas
2024	8.24 €	4.75 €	3.49 €
2025	8.55 €	4.75 €	3.80 €

Restauration scolaire :**Participation prévisionnelle 2025 : 28 200 €**

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune par repas
2024	8.24 €	3.80 €	4.44 €

2025	8.55 €	3.85 €	4.70 €
------	--------	--------	---------------

Périscolaire :

Participation prévisionnelle 2025 : 9 740 €

Année	Coût revient horaire	Coût famille + PSU	CTG	Participation commune par heure
2024				
Avec subvention	4.45 €	3.233 €	0.18 €	1.037 €
Sans subvention	4.45 €			4.45 €
2025				
Avec subvention	4.52 €	3.131 €	0.229 €	1.16 €
Sans subvention	4.52 €			4.52 €

Chantiers jeunes :

Participation prévisionnelle 2025 : 941.85 €

Année	Coût revient	Coût famille	Participation commune/h
2024	20.51 €	0	20.51 €
2025	26.91 €	0	26.91 €

Colonie ados :

Participation prévisionnelle 2025 : 223.60 €

Année	Coût revient	Coût famille et PSO	Participation commune /h
2024	20.81 €	6.524 €	14.286 €
2025	11.84 €	6.254 €	5.59 €

Colonie ALSH :

Participation prévisionnelle 2025 : 484.80 €

Année	Coût revient	Coût famille et PSO	Participation commune/h
2024	9.48 €	5.613 €	3.867 €
2025	11.50 €	5.444 €	6.06 €

Animations jeunesse:

Participation prévisionnelle 2025 : 3 825 €

Année	Coût revient	Coût famille et PSO – CTG	Participation commune
2024	21.92 €	4.104 €	17.816 €
2025	16.12 €	3.371 €	12.75 €

En application des dispositions des articles R. 421-1 à R. 421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus. Suivent au registre les signatures. Pour copie certifiée conforme. DEMI-QUARTIER, le 30 avril 2025

Le Maire,

Stéphane ALLARD:



Le Secrétaire de séance,

Jean-Pierre SOCQUET.

A handwritten signature in black ink, which appears to read 'Socquet', is written over the text of the secretary's name.

Certifié exécutoire :

Télétransmis en S. Préfecture le 5 - MAI 2025

Publié électroniquement le 5 - MAI 2025